

# Le Français face au plurilinguisme kényan

Lester Mtwana Jao  
Pwani University, Kenya

AntipodeS - Études de langue française en terres non francophones  
vol. 2, n° 1 - janvier / juin 2019  
Politiques linguistiques

<https://portalseer.ufba.br/index.php/Antipodes/index>  
ISSN électronique : 2596-1837

---

## Résumé

Cette présentation a pour thème la situation sociolinguistique du français au Kenya et montre que sa présence dans ce pays est liée aux intérêts politiques et économiques du gouvernement kényan. La recherche rapportée est de type documentaire et qualitative. On vise à décrire les rapports existants entre la politique linguistique, les statuts et les fonctions des langues, enfin à présenter et discuter les défis reconnus à l'enseignement/apprentissage du français au Kenya. La réflexion se fait en référence aux apports à la sociolinguistique de L.-J. Calvet et de R. Chaudenson pour la France et de I. M. Kazadi pour le Kenya. La méthode suivie a été de procéder à une collecte des données dans de divers documents officiels, qualitativement, sans nous intéresser spécifiquement aux statistiques et aux chiffres. On en observe que s'il n'a pas aujourd'hui au Kenya le prestige reconnu à d'autres, tels l'anglais et le swahili, le français, qui a le statut de langue étrangère, joue néanmoins un rôle important dans ce pays sur les plans économique et politique, malgré une politique linguistique officielle incertaine qui ne lui accorde pas une place de choix. Un espoir réside toutefois dans l'annonce d'une réforme du système éducatif, par laquelle l'apprentissage obligatoire des langues étrangères, dont notamment le français, commencerait dès l'école primaire dans toutes les écoles publiques. On peut ainsi dire que le français est susceptible de connaître de beaux lendemains au Kenya.

## Mots clés

Plurilinguisme. Politique linguistique. Contact des langues. Statut et fonctions des langues.

## French language *vis-à-vis* Kenyan plurilingualism

## Abstract

The topic of this paper is the sociolinguistic situation of French in Kenya, showing that its presence in this country is linked to the political and economic interests of the Kenyan government. The research reported is of documentary and qualitative type. The aim is to describe the existing relationships between language policy, the status and functions of languages, and finally to present and discuss the challenges recognized in the teaching / learning of French in Kenya. Reflections are made with reference to the contributions to the sociolinguistics of L.-J. Calvet and R. Chaudenson for France, and I. M. Kazadi for Kenya. The methods involved data collection from various official documents, qualitatively, without focusing specifically on statistics and numbers. We observe that while today it does not have the prestige recognized in Kenya, such as English and Swahili, French, which has the status of a

foreign language, nevertheless plays an important role in this country economically and politically, in spite of an uncertain official language policy that does not give it pride of place. There is hope, however, in the announcement of a reform of the education system, by which compulsory learning of foreign languages, including French, would start from primary education in all public schools. Therefore, one can say that French is likely to have a good future in Kenya.

## Keywords

Multilingualism. Language policy. Languages contact. Status and function of languages.

---

## Plan

- 1 Introduction générale
  - 2 Contexte sociolinguistique du Kenya et le français
    - 2.1 Origines du français au Kenya
    - 2.2 Plurilinguisme au Kenya
  - 3 Politique linguistique au Kenya
  - 4 Statuts des langues au Kenya
    - 4.1 L'anglais
    - 4.2 Le swahili
    - 4.3 Les langues locales (aussi « langues tribales »)
    - 4.4 Les langues des minorités asiatiques, africaines et européennes
  - 5 Place du français au Kenya
    - 5.1 Sociétés et institutions françaises au Kenya
    - 5.2 Le français dans le système éducatif kenyan et dans les médias
  - 6 Conclusion générale
- 

## 1 Introduction générale

Pourquoi le français au Kenya ? Question naturelle et inévitable, elle intéresse beaucoup, notamment les ressortissants des pays étrangers lointains qui n'ont que des bribes d'informations sur le Kenya. Certains ignorent même la situation géographique de ce pays, ses réalités historico-politiques et géolinguistiques.

Le Kenya est un pays qui se trouve en Afrique de l'Est. Ancienne colonie britannique, le Kenya figure parmi les pays anglophones d'Afrique. L'anglais y est langue officielle, avec le swahili. Le Kenya est limité au Nord par l'Éthiopie, pays considéré comme étant anglophone, même si l'amharique s'y parle beaucoup. À l'Est se trouve la Somalie, pays non anglophone, et l'océan Indien. Le Kenya est limité à l'Ouest par l'Ouganda, un autre pays anglophone, et dans le Sud par la Tanzanie, pays plus ou moins swahilophone. On constate jusqu'ici qu'aucun de ces pays limitrophes n'est francophone. Pourtant le français est présent au Kenya où il partage le territoire de ce pays avec de nombreuses langues. C'est ce fait qui a inspiré le sujet de la présente étude. Cet article se propose de faire le point du français au Kenya et de la situation sociolinguistique de ce pays.

Cette étude vise un triple objectif, à savoir : faire connaître la place du français dans les contextes sociolinguistique et socioéconomique kenyans, établir les rapports entre politique

linguistique, statuts et fonctions des langues, enfin, présenter et discuter les problèmes et les défis reconnus à l'enseignement/apprentissage du français au Kenya.

La présente étude repose sur l'hypothèse selon laquelle le plurilinguisme ainsi que les différents statuts et fonctions reconnus à différentes langues détermineraient la place du français au Kenya.

Notre recherche s'inscrit dans le domaine de la sociolinguistique, se penchant notamment sur la politique linguistique.

Pour la collecte des données, nous avons recouru aux techniques documentaires. Il s'agit de techniques qui reposent sur la consultation de documents divers : officiels, scientifiques, littéraires ou non<sup>1</sup>. Ces techniques permettent au chercheur d'appuyer son travail d'observation et de vérification des hypothèses sur des données contenues dans des documents analysés.

La démarche de la présente étude ont été qualitative. Nous avons décortiqué des informations contenues dans des textes officiels sans pour autant nous intéresser trop aux statistiques et aux chiffres.

À ces fins, nous présenterons d'abord le contexte sociolinguistique, les politiques linguistiques et les statuts des langues, avant de présenter la place du français au Kenya.

## 2 Contexte sociolinguistique du Kenya et le français

Commençons notre propos par évoquer les raisons historiques de la présence de la langue française au Kenya et voyons dans quel type de situation plurilingue il s'y inscrit.

### 2.1 Origines du français au Kenya

Comment se fait-il que le français se trouve dans le paysage linguistique kenyan ?

L'origine du français au Kenya remonterait aux années 1960. D'après J. Kamale<sup>2</sup>, depuis son accession à l'indépendance, la République du Kenya a cherché à établir des rapports avec d'autres pays ; elle avait pour objectif de promouvoir le dialogue ainsi que l'échange culturel et économique avec les autres pays africains. Plus précisément, elle cherchait à établir des rapports avec les pays francophones africains, éloignés linguistiquement à cause de la colonisation. Il fallait briser la barrière linguistique. D'où la décision de voter, au Parlement kenyan de l'époque, l'introduction du français langue étrangère dans le cursus scolaire de l'enseignement public, notamment dans le secondaire.

Quand le Kenya a accédé à son indépendance en 1963 il n'y avait que quelques écoles qui assuraient l'enseignement du français langue étrangère. En 1970, sept ans plus tard, il y avait une vingtaine d'écoles qui offraient le français comme matière. La plupart de ces écoles se trouvaient dans la capitale, Nairobi, et dans d'autres grandes villes, notamment à Mombasa (sur la côte kenyane), à Kisumu et à Eldoret (à l'Ouest du Kenya).

À cette époque-là, c'étaient des expatriés, surtout des Français qui entreprenaient leur service militaire ou attachés à la coopération technique, qui enseignaient le français. Parmi les enseignants du français, on comptait également quelques Africains ressortissants des pays francophones d'Afrique, comme le Sénégal. Il n'y avait aucun enseignant kenyan. À l'heure actuelle plus de 80 % des enseignants de français dans les écoles kenyanes sont Kenyans. Le français est enseigné à partir de la première année du secondaire dans les établissements scolaires publics. Il est enseigné dès l'école primaire dans quelques écoles privées et se voit concurrencer par d'autres langues, comme nous allons le constater ci-après.

---

<sup>1</sup> KAZADI, Isidore Muteba. **Statuts, fonctions, représentations des langues en R. D. Congo**, 2002 ; p. 8.

<sup>2</sup> KAMALE, Justin. **Formation des formateurs et français fonctionnel au service du développement au Kenya**, 1991 ; p. 99.

## 2.2 Plurilinguisme au Kenya

Le Kenya abrite sur son territoire différentes langues d'origines diverses, ce qui fait de lui un pays caractérisé par le plurilinguisme. Il est important, avant d'aller plus loin, de distinguer les termes de « plurilinguisme » et de « multilinguisme », souvent utilisés l'un pour l'autre et considérés comme étant des synonymes.

R. Chaudenson<sup>3</sup> entend par « plurilinguisme » : « la coexistence de plusieurs langues dans un ensemble national ». Le « multilinguisme », d'après ce même auteur-chercheur, renvoie à : « la coexistence de plusieurs langues transfrontalières ou supranationales dans une région ou sous-région ». De ce qui précède, pour le cas du Kenya on parlerait plutôt de plurilinguisme. Le terme de « multilinguisme » s'appliquerait, par exemple, à toute la région de l'Afrique orientale. Le Kenya est un pays plurilingue car il existe sur son territoire plusieurs langues et dialectes. Le swahili et l'anglais se partagent le territoire kenyan avec d'autres langues locales et celles des minorités non africaines (asiatiques, Européennes, etc.) installées au Kenya.

Parlant de la situation linguistique de l'Afrique en général, L.-J. Calvet<sup>4</sup> établit une classification des langues à trois niveaux : langues officielles, langues véhiculaires et langues grégaires (ou vernaculaires). Cette classification vaut pour le Kenya, elle permet de bien décrire son contexte sociolinguistique.

D'après Calvet :

- a) la langue officielle est la langue de gestion de l'État, de la politique, de l'enseignement : au Kenya, le swahili et l'anglais ont le statut de langue officielle ;
- b) la langue véhiculaire est la langue du marché, des pistes, des relations intercommunautaires et, dans les villes, langues d'intégration : au Kenya, le swahili est la langue véhiculaire préférée utilisée notamment dans les communications interethniques ;
- c) les langues grégaires (ou vernaculaires) sont les langues de la famille, des relations amicales, elles sont souvent utilisées par les membres d'un même groupe ethnique, le Kenya en compte une quarantaine.

Tous ces types de langues n'ont ni le même statut ni les mêmes fonctions. En plus, l'on peut associer au plurilinguisme kenyan la phénomène de diglossie, c'est-à-dire que même si certaines langues ont le même statut, l'on constate que les unes sont plus valorisées par rapport aux autres. Au Kenya, pour commencer, il y a diglossie entre l'anglais et le swahili (les deux langues officielles du pays). Signalons ici que même si ces deux langues sont officiellement reconnues par la Constitution kenyane de 2010, l'anglais s'impose comme langue du gouvernement et de scolarisation (il est utilisé comme langue d'enseignement de toutes les matières, excepté le swahili et les langues étrangères). Pour illustrer cette diglossie, signalons qu'il est inconcevable par exemple d'écrire une lettre de demande d'emploi ou une lettre adressée à son supérieur hiérarchique en swahili, c'est l'anglais qui est utilisé dans les correspondances officielles. On peut dire que l'anglais occupe une position haute par rapport au swahili.

La diglossie s'observe également entre le swahili et les langues locales. Il est important de mentionner que le swahili est langue maternelle de très peu de Kenyans (moins d'1% d'après le dernier recensement de 2014), notamment de descendants d'Arabes installés sur la côte

---

<sup>3</sup> CHAUDENSON, Robert. **Les Langues dans l'espace francophone** : vers la notion de partenariat, 2011, p. 31.

<sup>4</sup> CALVET, Louis-Jean. **La Guerre des langues et les politiques linguistiques**, 1999 ; p. 152.

kenyane (qui ne pratiquent plus la langue de leurs ancêtres et qui, si jamais ils parlent cette langue, pratiquent plutôt l'arabe classique à la mosquée ou dans les écoles coraniques connues sous le nom de *Madrassa*). Beaucoup de Kenyans parlent le swahili comme langue seconde. Il est enseigné comme matière obligatoire à l'école. Langue des communications interethniques, ajoutons que les dirigeants politiques l'utilisent lorsqu'ils s'adressent au peuple.

Quant aux langues locales, elles sont pratiquées surtout dans les milieux ruraux entre gens appartenant à un même groupe ethnique. À ce propos, L. Dabène fait observer à propos des langues vernaculaires qu'il s'agit de « l'ensemble des moyens d'expression acquis lors de la toute première socialisation, au sein de la cellule familiale. Ce terme est en effet, utilisé pour désigner dans les communautés plurilingues, les langues endogènes propres à chacun des groupes ethniques<sup>5</sup> ». Au Kenya, pays caractérisé également par le tribalisme, hélas, les membres d'un groupe ethnique s'identifient à travers leur langue vernaculaire. Il s'agit d'un « mode d'expression de l'identité et de la solidarité du groupe ethnique<sup>6</sup> ».

Dans les milieux urbains, ces langues se pratiquent notamment en famille, surtout chez ceux qui sont très attachés à leurs coutumes et traditions.

La situation diglossique kenyane relève ainsi des « diglossies enchâssées » qui sont, toujours d'après L.-J. Calvet<sup>7</sup>, « imbriquées les unes dans les autres ». Comme nous l'avons dit, une double diglossie s'observe – d'une part la diglossie anglais/swahili et de l'autre la diglossie swahili/langues locales.

Cette situation ainsi que la pluralité des langues au Kenya font du français un des « parents pauvres », en situation très précaire. Les statuts et les fonctions des langues au Kenya nous permettront de situer le français dans le paysage linguistique kenyan.

### 3 Politique linguistique au Kenya

Les États opèrent des choix en matière de langues. Ils décident du statut, des fonctions et des usages de différentes langues en présence sur leurs territoires. Un aperçu historique nous permettra de comprendre la politique linguistique du Kenya.

Au Kenya, à l'époque coloniale les Britanniques ont imposé l'anglais comme langue officielle. Les missionnaires, chargés de donner le minimum d'éducation formelle aux Africains, assuraient l'enseignement de l'anglais, qui était nécessaire à la construction du nouvel État. Les nouveaux métiers (techniciens, clercs, comptables) réservés aux Africains nécessitaient une connaissance de la langue anglaise. Toutefois, alors que les administrateurs britanniques imposaient l'anglais comme seule langue de communication, les missionnaires eux apprenaient le swahili pour pouvoir mieux communiquer avec les populations locales. Ils prenaient donc le swahili au sérieux. C'est ainsi que Johan Ludwig Krapf, missionnaire allemande au service de la Church Missionary Society a rédigé la première traduction swahilie de la Bible. On lui doit aussi la première grammaire de la langue swahilie. Signalons que les langues locales, appelées indigènes à l'époque, étaient reléguées au rang des langues barbares ! Après l'accession à son indépendance, le gouvernement kenyan a dû élaborer sa politique linguistique. Il a mandaté des commissions pour le faire.

En 1964, une année après l'indépendance, la Commission Ominde<sup>8</sup> a présenté un rapport dans lequel il a été recommandé que l'anglais soit la langue d'instruction. Dans sa

---

<sup>5</sup> DABÈNE, Louise. **Repères sociolinguistiques pour l'enseignement des langues**, 1994 ; p. 55.

<sup>6</sup> OLIVIÉRI, Claude. **Plurilinguisme et enseignement** : l'exemple africain, 1991 ; p. 102.

<sup>7</sup> CALVET, Louis-Jean. *Op. cit.* ; p. 47.

<sup>8</sup> Ce sont des experts en matière d'éducation qui dirigeaient les commissions (à savoir MM. Ominde, Gachathi, McKay et Wamalwa), qui ont été mandatés par les présidents Kenyatta et Moi en vue d'améliorer le système éducatif kenyan.

recommandation 48, il est dit que : « dès la première année du primaire, l'anglais devrait être la langue d'instruction et le swahili matière obligatoire ». Ce rapport a également recommandé que le swahili soit considéré comme langue d'unité nationale, devant unifier les Kenyans qui appartenaient à de différentes ethnies et qui parlaient donc de différentes langues tribales.

Six ans plus tard, en 1970, le parti au pouvoir (la *Kenya African National Union* – KANU) a lancé une campagne autour du thème : *Parlons swahili !* La KANU voulaient que les Kenyans parlent le swahili en toutes circonstances, entre eux et même avec des non-Kenyans. Ils devaient pratiquer cette langue, que ce fût dans des discours politiques, officiels ou simplement amicaux<sup>9</sup>. Cette fameuse campagne a abouti à l'adoption du swahili comme langue nationale, qui devait être obligatoirement parlée à l'Assemblée nationale et dans tous les services officiels. Toutefois, les tribunaux et les établissements d'enseignement supérieur étaient dispensés de cette obligation.

La Commission Wamalwa (1971-1972) fut la première à avoir abordé le problème des langues étrangères. Appelée aussi Comité de revue de la formation, elle a abordé dans son rapport la question de l'enseignement des langues étrangères, comme le français, pour faciliter la communication avec des pays non anglophones : notamment des pays francophones de la région, comme le Rwanda, le Burundi et l'ex-Zaïre. Ce rapport a également recommandé des cours intensifs de swahili au *Kenya Institute of Administration* (KIA) [Institut d'administration du Kenya] et au *Government Training Institute*<sup>10</sup> Institut de formation du gouvernement].

Les langues locales (tribales ou ethniques, ou encore langues kenyanes) ont été revalorisées dans le Rapport de Gachathi (1975-1976). Selon ce rapport, la langue de la zone linguistique (c'est-à-dire la langue dominante dans l'aire d'implantation de l'école) devait servir de langue d'instruction pendant les trois premières années du cycle primaire. Le swahili, quant à lui, devait être matière obligatoire à partir de la troisième année du primaire et évalué à la fin de ce cycle. Toutefois, signalons que la promotion des langues locales a subi un échec ! Les praticiens ont rencontré des problèmes tels que l'inadéquation du lexique technique de la plupart des langues locales, la qualité douteuse des manuels scolaires ou leur rareté et le caractère obsolète des méthodes d'enseignement. Qui plus est, aux yeux des dirigeants politiques, l'enseignement des langues locales constituait une source de division ethnique.

Le Rapport de McKay (1981) a accordé, lui aussi, de l'importance au swahili et aux langues locales. Il a recommandé que la langue swahili (langue nationale) soit enseignée au niveau universitaire et que le Département des langues africaines soit établi à l'université.

Toutes ces recommandations ont été adoptées par les gouvernements kenyans. Elles ont influé sur les statuts et fonctions de différentes langues pratiquées au Kenya.

## 4 Statuts des langues au Kenya

Pour mieux comprendre l'importance de différentes langues en usage au Kenya, nous nous servons de la grille de R. Chaudenson<sup>11</sup> qui permet de saisir leurs statuts et fonctions. Même si cette grille a été proposée pour décrire les situations linguistiques de l'espace francophone, elle s'avère un outil utile dans la description des statuts des langues au Kenya. Elle comporte les rubriques suivantes :

---

<sup>9</sup> MWAURA, Peter. **Les Politiques de la communication au Kenya**, 1980 ; p. 30.

<sup>10</sup> Établissements qui assurent la formation des cadres pour la fonction publique.

<sup>11</sup> CHAUDENSON, Robert. (dir). **Propositions pour une grille d'analyse des situations linguistiques de l'espace francophone**, 1988 ; p. 11.

- a) officialité : définir s'il s'agit-il d'une langue officielle, co-officielle, nationale, etc. ;
- b) usages institutionnalisés : pour considérer ce que disent les textes officiels à propos de la langue concernée, pour savoir si cette langue est utilisée dans le domaine de la justice, dans l'administration locale, dans la religion, à l'Assemblée nationale, etc. ;
- c) éducation : pour considérer si la langue est utilisée à l'école, si elle est la langue d'enseignement (aux niveaux primaire, secondaire, supérieur) ;
- d) moyens de communication de masse : pour considérer si la langue est utilisée dans les médias (presse écrite, radio, télévision), le cinéma commercial, l'édition ;
- e) secteur secondaire et tertiaire privé : pour considérer les possibilités professionnelles offertes par la langue concernée (décrites comme excellentes, bonnes, moyennes, faibles).

Nous observerons les cas de l'anglais, du swahili, des langues locales (tribales) et des langues des minorités asiatiques, africaines et européennes.

## 4.1 L'anglais

Résulte de nos observations le profil de l'emploi de l'anglais au Kenya :

- a) officialité : l'anglais est l'une des langues officielles du Kenya ;
- b) usages institutionnalisés :
  - textes officiels : l'anglais est l'une des deux langues officiellement reconnues au Kenya ; textes administratifs nationaux : l'anglais est utilisé dans la rédaction des projets de loi présentés à l'Assemblée nationale, les circulaires, rapports, arrêtés et autres textes officiels sont rédigés en anglais ;
  - justice : l'anglais occupe une place importante dans le domaine de la justice au Kenya., cette langue est souvent utilisée par les juges quand ils prononcent leur sentence ;
  - administration locale : l'anglais est utilisé au niveau des cantons par les administrateurs locaux ;
- c) éducation : l'anglais est la langue d'enseignement de la maternelle jusqu'à l'université ;
- d) moyens de communication de masse :
  - presse écrite : l'anglais est la langue utilisée dans les quotidiens et les hebdomadaires kenyans – *Daily Nation*, *The Standard*, *People Daily*, *Sunday Nation*, *The Star*, *The People*, pour n'en citer que quelques-uns ;
  - radio : beaucoup de stations de radio, publiques et privées, diffusent des émissions en anglais, par exemple *Radio Citizen*, *KBC Radio*, *Milele FM*, *HOT 96*, etc. ;
  - télévision : la télévision nationale (KBC- *Kenya Broadcasting Corporation*) ainsi que des chaînes privées telles que *Citizen TV*, *Nation TV*, *K24* et *KTN* diffusent beaucoup d'émissions en anglais ;
  - édition : beaucoup de livres utilisés au Kenya sont publiés en anglais par les maisons d'éditions qui se trouvent dans ce pays ;

- secteur secondaire et tertiaire privé : une bonne connaissance de l'anglais contribue énormément à l'accès aux emplois rémunérés, pour être parmi les cadres au Kenya, que ce soit dans le secteur public ou privé, l'on doit avoir une bonne maîtrise de l'anglais, les entretiens d'embauche se déroulent souvent en anglais.

## 4.2 Le swahili

Résulte de nos observations le profil de l'emploi du swahili au Kenya :

a) officialité : le swahili est la deuxième langue officielle du Kenya ;

b) usages institutionnalisés :

- textes officiels : il existe une version swahilie de la Constitution du Kenya, de plus, presque tous les documents officiels, existent en swahili ;

- textes administratifs nationaux : des avis, annonces, circulaires (émanant du gouvernement) sont écrits en anglais et en swahili ;

- justice : les juges et les magistrats autorisent l'usage du swahili au tribunal, même si la sentence est lue en anglais, elle doit être interprétée en swahili, surtout si l'accusé ne comprend pas bien l'anglais ;

- administration locale : les administrateurs aux niveaux des villages, districts ou régions s'adressent souvent au peuple en swahili, les dirigeants politiques aux niveaux local et régional font de même ;

- religion : le swahili est utilisé dans beaucoup d'églises au Kenya, il existe des bibles en swahili, cette langue est privilégiée dans les cultes musulmans au Kenya ;

c) éducation : le swahili est enseignée comme matière obligatoire aux cycles primaire et secondaire, il est également étudié à l'université – en licence, en maîtrise et même au niveau de doctorat, Le swahili est enseigné en swahili ;

d) moyens de communication :

- presse écrite : il existe un quotidien en langue swahili – *Taifa Leo* [la nation aujourd'hui] ;

- radio : à la radio les informations et certaines émissions sont présentées en swahili ;

- télévision : les chaînes de télévision, publiques et privées, retransmettent des émissions en swahili ;

- édition : au Kenya, les librairies regorgent d'ouvrages publiés en swahili, il y a même des traductions swahilies des œuvres des grands écrivains anglais, français, etc. ;

- secteur secondaire et tertiaire privé : les connaissances du swahili sont capitales dans beaucoup d'emplois qui impliquent le contact permanent avec les citoyens, surtout les non scolarisés.



### 4.3 Les langues locales (aussi « langues tribales »)

Résulte de nos observations le profil de l'emploi des langues locales au Kenya :

a) officialité : les langues locales n'ont pas de statut officiel ;

b) usages institutionnels :

- textes officiels : au Kenya, il n'existe pas de documents officiels (circulaires, arrêtés, etc.) en langue locale ;

- textes administratifs nationaux : lors des campagnes de conscientisation (exemple la lutte contre le sida) le gouvernement publie des documents en langues locales, par exemple des affiches ;

- justice : au tribunal, là où l'accusé ne comprend ni l'anglais ni le swahili, l'usage de la langue maternelle est autorisé s'il y a un interprète ;

- administration locale : dans certains cas les administrateurs locaux utilisent les langues locales (s'ils les parlent) dans les zones rurales où le swahili et l'anglais ne sont pas beaucoup parlés, s'ils ne parlent pas ces langues, ils peuvent s'exprimer soit en anglais soit en swahili et recourir aux services d'un interprète ;

- religion : il existe des bibles et cantiques en langues locales, dans certaines églises, surtout en zone rurale, le culte a lieu en langues locales ;

c) éducation : ces langues sont enseignées dans certaines écoles pendant les trois premières années du cycle primaire, notamment en zone rurale ;

d) moyens de communication de masse :

- presse écrite : à l'heure actuelle il existe quelques journaux publiés en langues locales ;

- radio : des programmes en langues locales sont diffusés par certaines stations de radio (par exemple : *KBC, Chamgei FM, Radio Ramogi, Egesa FM*, etc.) ;

- télévision : il existe des chaînes de télévision en langues locales, par exemple *Inooro* (langue kikouyou) et *KASS* (langue Kalendjine) ;

- édition : certains romans sont écrits en langue locale, par exemples quelques romans de l'écrivain kenyan célèbre, Ngugi Wa Thiong'o ;

- secteur secondaire et tertiaire privé : les employeurs ne demandent pas une bonne maîtrise des langues locales.

### 4.4 Les langues des minorités asiatiques, africaines et européennes

Il s'agit ici d'Indiens, d'Arabes, d'Européens (tels que les Allemands, les Italiens, etc.) et de ressortissants d'autres pays africains (par exemple les Makondés, originaires de Mozambique, installés au Kenya depuis presque un siècle).

Résulte de nos observations le profil de l'emploi des langues des minorités au Kenya :

- a) officialité : ces langues n'ont pas de statut officiel ;
- b) usages institutionnels :
  - textes officiels : il n'existe aucun document officiel en ces langues ;
  - textes administratifs nationaux : ces textes sont inexistantes en langues des minorités asiatiques et non européen ;
  - justice : beaucoup de ces minorités comprennent l'anglais et même le swahili, on utilise donc rarement leurs langues au tribunal ;
  - administration locale : elles ne sont pas utilisées dans l'administration locale ;
  - religion : l'arabe est utilisé par les musulmans à la mosquée, Les hindous font leur culte en hindi ;
- c) éducation : certaines langues de ces minorités sont enseignées dans quelques écoles kenyanes, c'est le cas de l'allemand, de l'arabe, du hindi, du chinois, etc., L'arabe et l'allemand sont enseignés même à l'université ;
- d) moyens de communication de masse :
  - presse écrite : ces langues ne sont pas utilisées dans la presse écrite ;
  - radio : il existe une émission radiophonique (sur « *Metro East FM* » qui diffuse des programmes en hindi) ;
  - télévision : il n'existe aucune chaîne de télévision locale en ces langues ;
  - édition : il existe des livres en arabe et en hindi qui sont publiés au Kenya ;
  - secteur secondaire et tertiaire privé : on ne demande pas la connaissance de ces langues pour engager les Kenyans.

De ce qui précède, il ne fait aucun doute que ce sont l'anglais et le swahili qui sont privilégiés dans le paysage linguistique kenyan. Le français peut être apparenté, en quelque sorte, aux langues des minorités et ne jouit donc pas de statut officiel. Il sera intéressant de faire connaître sa place dans la société kenyan.

## 5 Place du français au Kenya

Beaucoup de Kenyans apprennent le français pour des raisons économiques. Le français est étroitement lié au développement économique de ce pays. Les entreprises françaises implantées au Kenya engagent un bon nombre de Kenyans qui ont une bonne maîtrise de la langue française. Les Français ont beaucoup investi au Kenya, le personnel français qui dirige ces entreprises est également chargé de la promotion de la langue, de la culture et de la civilisation françaises.

Nous citons à présent quelques entreprises françaises qu'on trouve au Kenya (la liste n'en est pas exhaustive), ainsi que de quelques institutions. Nous verrons ensuite quelle est la place du français dans le système éducatif kényan.

## 5.1 Sociétés et institutions françaises au Kenya

Il nous paraît important de signaler les quelques entités suivantes :

a) *Total Kenya Limited* : premier groupe de distribution et de vente d'hydrocarbures au Kenya, cette entreprise est impliquée non seulement dans le développement économique du pays, mais aussi dans son développement social, elle mène, en collaboration avec les autorités régionales, un programme de plantation d'arbres sur le territoire kenyan ;

b) *Bamburi Cement Limited* : filiale du groupe Lafarge, cette entreprise œuvre dans le secteur des matériaux de construction, notamment la fabrication du ciment, leader dans la production du ciment en Afrique orientale, elle compte plus de mille employés kenyans<sup>12</sup>, *Bamburi Cement Limited* s'attache à protéger la faune et l'environnement au Kenya ;

c) Transami : cette entreprise se spécialise dans la logistique, les marchandises en provenance de l'Ouganda sont transportées par les camions de Transami jusqu'au port de Mombasa, d'où elles sont exportées vers l'Europe de l'Ouest, l'Extrême-Orient et l'Australie<sup>13</sup> ;

d) les centres de recherche : la France travaille à renforcer les capacités des chercheurs kenyans dans différents domaines, il existe des centres de recherche français au Kenya, tels que le Centre international de recherche agronomique pour le développement (CIRAD), l'Institut français de recherche en Afrique (IFRA) et l'Institut de recherche pour le développement (IRD), c'est avec le concours des chercheurs de ces trois centres que l'Ambassade de France au Kenya finance des travaux de recherche impliquant des chercheurs français et kenyans ;

e) les Alliances françaises : ce sont les instituts privilégiés pour l'enseignement de la langue française au Kenya, il en existe trois dans ce pays : à Nairobi, à Mombasa et à Eldoret ; le réseau d'Alliance françaises accueille près de six mille étudiants<sup>14</sup>, outre la proposition des cours des niveaux DELF et DALF, l'Alliance française assure également une formation en français à visée professionnelle, qui relève du domaine du français sur objectifs spécifiques.

Signalons, en complément, qu'il existe une école francophone à Nairobi. Il s'agit du Lycée Denis Diderot. Toutes les matières y sont enseignées en français.

## 5.2 Le français dans le système éducatif kenyan et dans les médias

Le français figure parmi les matières enseignées dans le système éducatif kenyan et ces dernières années, pour la première fois le français a sa place dans les médias kenyans.

Si on inclut le français dans les programmes scolaires kenyans, c'est pour atteindre un certain nombre d'objectifs, contenus dans le *Kenya Secondary Education Syllabus* (programme destiné au secondaire dans le système éducatif kenyan) élaboré par le *Kenya Institut of Education* (KIE) [Institut kenyan pour l'Education]. En voici les principaux traits :

---

<sup>12</sup> **Bamburi Cement Ltd.**, 2007. Disponible en < <https://lafarge.co.ke> >. Consulté le 3 mai 2007.

<sup>13</sup> **SDV Transami Kenya Ltd**, 2007. Disponible en < <http://www.transami.com> >. Consulté le 3 mai 2007.

<sup>14</sup> AMBASSADE DE FRANCE AU KENYA. **La France au Kenya**, 2006 ; p. 12.

- a) faire acquérir par les élèves des compétences communicatives (orales et écrites) nécessaires pour l'obtention d'un emploi dans les secteurs public et privé où le français est requis ;
- b) permettre aux élèves d'acquérir du matériel et s'en servir en français oral et écrit ;
- c) faciliter pour les apprenants kenyans la continuation des études dans des institutions francophones (en Afrique francophone ou ailleurs) ;
- d) contribuer à atteindre le but fixé par le pays, qui est celui de former son propre personnel bilingue (anglais/français) ;
- e) promouvoir des rapports plus étroits entre le Kenya et les pays francophones aux niveaux culturel, politique et économique ;
- f) promouvoir la paix internationale à travers la compréhension et l'appréciation des cultures du monde francophone, ainsi qu'une attitude positive à l'égard des étrangers et leurs cultures.

Notre analyse de ces objectifs nous laisse comprendre qu'en effet ce sont surtout les intérêts économiques et politiques qui priment. Au niveau de l'apprenant, inutile de mentionner que les connaissances du français constituent un atout sur le marché de l'emploi. Les bilingues (anglais/français) sont très recherchés. Aujourd'hui, le Kenya collabore avec des pays francophones qui, comme lui, sont membres de la Communauté est-africaine : le Rwanda et le Burundi notamment.

Dans le système éducatif kenyan, comme nous l'avons dit précédemment, l'apprentissage du français débute au niveau secondaire dans les écoles publiques (dans certains établissements scolaires privés le français est même enseigné à l'école primaire). Au niveau secondaire, cette langue est enseignée comme matière optionnelle au même titre que l'arabe, l'allemand, la musique, l'économie et les études de comptabilité. Ainsi, le nombre d'heures qui lui est imparti est inférieur à celui dont bénéficient l'anglais et le swahili, matières obligatoires. En première et en deuxième années du secondaire, seulement deux heures par semaine sont consacrées à l'enseignement et apprentissage du français par rapport à quatre heures pour l'enseignement et apprentissage de l'anglais et du swahili. Remarquons que les élèves kenyans à ce niveau ont une bonne maîtrise de l'anglais et du swahili ; ils ont besoin d'apprendre et de maîtriser le français. Hélas, peu d'heures sont consacrées à son apprentissage dans les écoles secondaires. Le français est parmi les matières qui sont retenues par le *Kenya Certificate of Secondary Education* (KCSE) [certificat kenyan d'études secondaires], équivalent approximatif du baccalauréat français, après la quatrième année du secondaire.

Le français est enseigné dans différentes universités kenyanes, publiques et privées. Toutefois, signalons que les programmes de français ne sont pas homogènes dans toutes ces universités. Dans beaucoup de ces universités le français est enseigné dans les programmes de Lettres (Arts) et d'Éducation. Certaines universités, telles que l'*University of Nairobi* (à Nairobi), la *Kenyatta University* (à Nairobi), la *Maseno University* (près de Kisumu) et la *Moi University* (à Eldoret) proposent également des cours de français sur objectifs spécifiques (notamment en français du tourisme, de l'hôtellerie, du secrétariat, de la diplomatie et relations internationales). Presque toutes ces universités proposent également le programme de Master en FLE. La *Maseno University* est la première et l'unique université au Kenya à proposer un programme de doctorat en français.

Il est important de signaler qu'il existe d'autres institutions qui proposent des formations au français sur objectifs spécifiques (FOS), à savoir :

a) le Kenya Utalii College : qui dispense des cours du français de tourisme, d'hôtellerie, il s'agit d'une école publique qui a pour mission de former des futurs guides touristiques, serveurs d'hôtels, gérants d'hôtels, réceptionnistes, animateurs et autres professionnels qui interviennent dans le secteur touristique ;

b) le *Kenya Institute of Administration* : un programme de formation au français du secrétariat et de l'administration publique est proposé par cet institut, qui est géré par l'État, cet établissement dispense des cours de français aux cadres et fonctionnaires de haut rang au Kenya ainsi qu'aux secrétaires du service public ;

c) *Institute of Diplomacy and International Studies* (IDIS): relevant de l'*University of Nairobi*, cet institut organise une formation au français de la diplomatie et des relations internationales, au sein de cet institut sont formés des fonctionnaires du ministère kenyan des affaires étrangères qui sont par la suite affectés aux pays francophones, l'IDIS forme également les employés des ONG et de l'ONU à Nairobi (l'une des villes-sièges de l'ONU).

Au début du millénaire, les Kenyans ont suivi, pour la première fois, des émissions radiophoniques en français diffusées par l'une des stations de radio FM (fréquence modulée). Malheureusement, ce sont surtout les habitants de Nairobi et de Mombasa qui ont la possibilité de suivre ces émissions en français. Toujours au début des années 2000, l'ambassade de France organisait des jeux en français (les élèves de différentes écoles kenyanes y participaient) qui étaient télévisés sur la chaîne *Nation TV*, étant l'une des tentatives courageuses de la vulgarisation de la langue française au Kenya. À Nairobi et à Mombasa on capte Radio France Internationale (RFI). La presse écrite kenyane ne publie pas d'article en français.

## 6 Conclusion générale

Un arbre entouré de toute une forêt, telle est l'image que l'on peut se faire du français dans l'environnement linguistique du Kenya, pays plurilingue non francophone. Ne jouissant pas du prestige reconnu à d'autres langues, notamment aux deux langues officielles que sont l'anglais et le swahili, le français, ayant le statut de langue étrangère, joue néanmoins un rôle important dans ce pays, sur les plans économique et politique. Partant de l'hypothèse qui laissait penser que la place du français serait imputable au plurilinguisme et aux statuts des langues au Kenya, ce fait a été corroboré par une politique linguistique incertaine qui n'accorde pas au français une place de choix. C'est ainsi que le système éducatif kenyan actuel ne semble pas accorder beaucoup d'importance à cette langue internationale. Cette langue s'apprend dans des conditions difficiles qui ne favorisent pas sa maîtrise par les apprenants kenyans. Face à cette situation un peu pessimiste, on peut être optimiste : les autorités kenyanes envisagent d'introduire un nouveau système éducatif, dans lequel l'apprentissage obligatoire des langues étrangères, notamment le français, commencera dès l'école primaire dans toutes les écoles publiques. On peut ainsi dire que le français a de beaux lendemains au Kenya. Nous espérons qu'on lui accordera l'importance qu'il lui faut en termes d'horaires suffisants, malgré son statut de langue étrangère. Au Kenya, le français est une langue étrangère pas comme les autres !

---

## O Francês frente ao plurilinguismo queniano

## Resumo

O tema desta apresentação é a situação sociolinguística do francês no Quênia e mostra que sua presença neste país está ligada aos interesses políticos e econômicos do governo queniano. A pesquisa relatada é do tipo documental e qualitativa. O objetivo é descrever as relações existentes entre a política linguística, o status e as funções das línguas e, finalmente, apresentar e discutir os desafios reconhecidos no ensino / aprendizagem do francês no Quênia. A reflexão é feita com referência às contribuições para a sociolinguística de L.-J. Calvet e R. Chaudenson para a França e I. M. Kazadi para o Quênia. O método seguido foi coletar dados em vários documentos oficiais, qualitativamente, sem focar especificamente em estatísticas e números. Observamos que, embora hoje em dia não tenha o prestígio reconhecido no Quênia — ao invés do inglês e do suaíli — o francês, que tem o status de uma língua estrangeira, desempenha um papel importante nesse país nos planos econômicos e políticos, apesar de uma política de idioma governamental incerta que não o destaca. Há esperança, no entanto, no anúncio de uma reforma do sistema educacional, através da qual a aprendizagem obrigatória de línguas estrangeiras, incluindo o francês, começaria na educação fundamental em todas as escolas públicas. Pode-se dizer, portanto, que o francês provavelmente terá um bom futuro no Quênia.

## Palavras-chave

Plurilinguismo. Política linguística. Contatos de idiomas. Status e função dos idiomas.

## El francés frente al plurilingüismo keniano

### Resumen

El tema de esta presentación es la situación sociolingüística del francés en Kenia y muestra que la presencia del idioma en este país está vinculada a los intereses políticos y económicos del gobierno de Kenia. La investigación reportada es de tipo documental y cualitativa. El objetivo es describir las relaciones existentes entre la política lingüística, el estado y las funciones de los idiomas, y finalmente presentar y discutir los desafíos reconocidos en la enseñanza / aprendizaje del francés en Kenia. La reflexión se hace con referencia a las contribuciones a la sociolingüística de L.-J. Calvet y R. Chaudenson para Francia e I. M. Kazadi para Kenia. El método seguido fue recolectar datos en varios documentos oficiales, cualitativamente, sin enfocarse específicamente en estadísticas y cifras. Observamos que si bien hoy no tiene el prestigio reconocido en Kenia, como el inglés y el swahili, el francés, que tiene el estatus de un idioma extranjero, sin embargo, juega un papel importante en este país económica y políticamente, a pesar de una política lingüística oficial incierta que no le da un lugar de honor. Sin embargo, hay esperanza en el anuncio de una reforma del sistema educativo, mediante el cual el aprendizaje obligatorio de idiomas extranjeros, incluido el francés, comenzaría desde la primaria en todas las escuelas públicas. Se puede decir que es probable que el francés tenga un buen futuro en Kenia.

### Palabras-clave

Plurilingüismo Política de lenguaje. Contacto de idiomas. Estatuto y función de los idiomas.

---

## Références

AMBASSADE DE FRANCE AU KENYA. **La France au Kenya**. Nairobi: Ambassade de France au Kenya, 2006.

\_\_\_\_\_. **Le Kenya aujourd'hui**. Nairobi : Ambassade de France, 2006.

**Bamburi Cement Ltd**. Lafarge Kenya, 2007. Disponible en < <https://lafarge.co.ke>>. Consulté le 3 mai 2007.

CALVET, Louis-Jean. **La Guerre des langues et les politiques linguistiques**. Paris : Hachette Littératures, 1999.

CHAUDENSON, Robert (dir). **Propositions pour une grille d'analyse des situations linguistiques de l'espace francophone**. Aix-en-Provence : ACCT, Institut d'études créoles et francophones de l'Université de Provence, 1988.

CHAUDENSON, Robert. Les Langues dans l'espace francophone : vers la notion de partenariat. *in* : CHAUDENSON, Robert ; CALVET, Louis-Jean (Dir.) **Les Langues dans l'espace francophone** : de la coexistence au partenariat. Paris : Institut de la Francophonie, L'Harmattan, 2001 ; p. 31.

DABÈNE, Louise. **Repères sociolinguistiques pour l'enseignement des langues**. Paris : Hachette, 1994. Col. F.

KAMALE, Justin. Formation des formateurs et français fonctionnel au service du développement au Kenya. *In* : [Inconnus] **La Formation des formateurs et enseignants de français**. Villacoublay : Techniplan, 1991.

KAZADI, Isidore Muteba. **Statuts, fonctions, représentations des langues en R. D. Congo**. Université de Franche-Comté, 2002. Thèse de Doctorat.

MWAURA, Peter. **Les Politiques de la communication au Kenya**. Paris : UNESCO, 1980.

OLIVIÉRI, Claude. Plurilinguisme et enseignement : l'exemple africain, *In* : COSTE, Daniel ; HÉBRARD J. (Dir) **Vers le plurilinguisme ?** : école et politique linguistique. Paris : Hachette, 1991 ; p. 152-160.

**SDV Transami Kenya Ltd**. 2007. Disponible en <<http://www.transami.com>>. Consulté le 3 mai 2007.

---

## Remerciements

À tous les lecteurs, merci beaucoup !

---

## Date de remise au comité de rédaction d'AntipodeS

le vendredi 11 janvier 2019

---

## Date de publication

le dimanche 21 juin 2020

---

## Pour citer cet article

JAO, Lester Mtwana. Le Français face au plurilinguisme kényan. **AntipodeS - Études de langue française en terres non francophones**. São Salvador da Bahia de todos os Santos, Brésil : Universidade Federal da Bahia, vol. 2, n° 1, janvier / juin 2019 ; p. 352-368. Rubrique Politique linguistique. ISSN électronique : 2596-1837. Disponible en <<https://portalseer.ufba.br/index.php/Antipodes>>. Mis en ligne le dimanche 21 juin 2020.

---

## L'auteur

JAO, Lester Mtwana

Docteur en Linguistique, Maître de conférences, Département de Langues, Linguistique et Littérature, Pwani University

P.O. Box 446, Kilifi - 80108, Kenya

lesjohn72@gmail.com ; l.mtwana@pu.ac.ke

---

## Droits d'utilisation



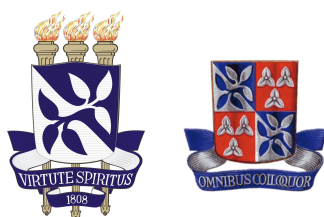
Cette revue est publiée en [libre accès](#) électronique sous la protection de la licence *Creative*



Commons de type *Attribution-NonCommercial-ShareAlike 4.0 International*, dont les termes sont consultables en ligne à l'adresse <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/legalcode> : ses contenus sont publiés gratuitement et libres de droits d'utilisation non commerciale par un tiers, ce dernier étant néanmoins soumis à l'obligation de citation de source, de déclaration de toute altération et de publication dans les termes de la même licence. Les auteurs de travaux publiés sur ce site conservent leurs droits de copie (*copyright*).

---

Éditeur



AntipodeS - Études de langue française en terres non francophones  
ISSN électronique : 2596-1837  
<https://portalseer.ufba.br/index.php/Antipodes>

Instituto de Letras  
Universidade Federal da Bahia

São Salvador da Bahia de todos os Santos  
Brasil